

INFORMATION PRESSE

Projet de loi du Ministère de la Justice : l'UNICEF France et la CNAPE protestent contre les dispositions relatives à la justice des mineurs et demandent leur renvoi

Les deux organisations sont auditionnées aujourd'hui au Sénat

PARIS, le 28 avril 2011 – L'UNICEF France et la CNAPE (Convention nationale des associations de protection de l'enfant) ont été auditionnés par la Commission des lois du Sénat par Jean-René LECERF, rapporteur du projet de loi relatif à « la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ».

L'UNICEF France et la CNAPE protestent contre ce projet de loi qui ajoute de la confusion au dispositif de la justice des mineurs. Les deux organisations s'interrogent sur l'urgence à adopter ce texte, alors qu'un large travail de réflexion est en cours sur la rédaction d'un code de la justice pénale des mineurs. L'UNICEF France et la CNAPE s'inquiètent par ailleurs du dangereux glissement de la justice des mineurs vers celle des adultes qu'implique le nouveau texte.

En réponse à cette surenchère législative, **l'UNICEF France et la CNAPE prennent position pour demander le renvoi des dispositions du projet de loi** concernant la justice des mineurs et demandent de les inscrire dans la réflexion globale sur le code de la justice pénale des mineurs.

Néanmoins, anticipant un probable maintien de ces dispositions, nos organisations émettent des positions quant aux articles relatifs aux mineurs, notamment celui portant création **d'un tribunal correctionnel pour les 16-18 ans**. Nous demandons la suppression de cette mesure, qui remet en cause la spécificité de la justice des mineurs.

La lutte contre la délinquance juvénile et la récidive mérite plus qu'une succession de réponses pénales. Elle nécessite **la mise en place d'une politique globale** qui agirait efficacement sur l'ensemble des facteurs qui contribuent au développement de la délinquance et mettrait l'accent sur les mesures préventives et les réponses éducatives.

Suite à leur audition par la Commission des lois, l'UNICEF France et la CNAPE vont diffuser largement leurs positions sur ce projet de loi aux sénateurs. Il s'agit de les mobiliser pour sauvegarder **les principes fondamentaux qui sous-tendent l'Ordonnance de 1945 et l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, traité international ratifié par la France**.

* * *

Contact CNAPE : Fabienne QUIRIAU Tél : 01.45.83.50.60

Pour de plus amples informations contactez :

Carine Spinosi
Tél : 01 44 39 17 49
Courriel : cspinosi@unicef.fr
www.unicef.fr

UNICEF France
Direction de
l'information
3, rue Duguay-Trouin
75282 Paris cedex 06

Téléphone : 01 44 39 77 77
Facsimile : 01 44 39 77 78
www.unicef.fr